Les conditions générales de vente

Artilce 1 - Portée des conditions générales

Les présentes conditions générales viennent parfaire les relations contractuelles entre Actualités du Droit Belge et le client dans le cadre de la souscription du service de géolocalisaton des professionnels sur la plate-forme www.actualitesdroitbelge.be

Article 2 - Souscription du service de géolocalisation

2.1. Règle générale

La souscription du service de géolocalisation des professionnels se matérialise par l'envoi effectif du formulaire d'inscription au service de géolocalisation des avocats via la plate-forme d'Actualités du Droit belge et vaut bon de commande accepté et signé. Une confirmation de ladite souscription vous sera envoyée par Actualités du Droit Belge par email valant acceptation et signature du bon de commande.

2.2. Règle particulière

Toutefois, le client dispose d'un mois pour tester gratuitement le service et ce, sans engagement. Ainsi, avant l'expiration du terme de 30 jours, le client recevra un email pour lui indiquer s'il désire ou non souscrire pour 12 mois.

Ce n'est qu'en cas d'accord de sa part que le contrat sera formé pour 12 mois avec prise d'effet le jour qui suit l'expiration des 30 jours d'essai.

En cas de non réaction dudit email au plus tard à l'expiration du terme des 30 jours d'essai, le service de géolocalisation sera désactivé.

Article 3 - Le délai légal de réflexion de 14 jours

En tant que consommateur, le client dispose d'un délai de réflexion de 14 jours à dater du lendemain du jour de la prise d'effet du contrat de 12 mois pour pouvoir se rétracter des engagements contractuels conclus.

Article 4 - Paiement et annulation

Le prix du service est fixé dans l'offre du service repris dans le formulaire d'inscription. Les contrats sont toujours fixés annuellement (12 mois) et le paiement dudit service est payable dans les 5 jours à dater de la prise d'effet du contrat de 12 mois et ce, en principe en une seule fois. Toutefois, il est possible d'effectuer le paiement en 12 mensualités

Ainsi, le paiement effectif du client déterminera son mode de paiement (en une fois ou en 12 fois)

Le contrat est établi pour 12 mois. Ainsi, il n'est pas possible d'annuler le contrat en cours de sorte que le montant jusqu'à l'expiration du terme de 12 mois sera dû quant bien même vous souhaitez désactiver ledit service.

Article 5 - Droit applicable - Langue

Les parties conviennent que le droit applicable dans les relations contractelles entre Actualités du Droit Belge et le client est le droit belge. De plus, la langue utilisée dans les rapports contractuels sera le français.

Article 6 - Litige

En cas de litige, les tribunaux judicaires de Bruxelles seront seuls compétents pour connaître du différend résultant des relations contractuelles entre parties.

Article 7 - Données à caractère personnel

Les données récoltées lors de votre inscription au service de géolocalisation des avocats sur la plate-forme d'Actualités du Droit Belge serviront exclusivement pour l'affichage de votre fiche avocat sur notre plate-forme ainsi que pour la facturation dudit service le cas échéant.

Vous disposez également de la possibilité de modifier vos données ou de les supprimer.